

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE

Du 28 juin au 6 juillet 2021

Le déroulement de ma demande



Je me munis de mon dernier avis d'impôt
ou de ma déclaration de revenus.



Je me connecte à  avec mon compte ATEN

ou  **France
Connect** <https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>
J'accède à la rubrique « Bourse de lycée ».



Je fais une demande pour mon enfant
qui était en 3^e en collège et qui est au lycée public
à la rentrée 2021.



Je consulte le simulateur
pour voir si j'ai droit à une bourse.

Ma demande sera traitée dès la rentrée de septembre
par le service de gestion des bourses de mon académie.

En savoir plus sur
education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT

De quoi ai-je besoin pour
ma démarche en ligne ?

Du xx au xx 2021

→ Identifiant et mot de passe
de mon compte Éducation nationale (ATEN)
fournis par mon établissement
ou de mon compte France Connect
→ Mon adresse de messagerie



Mes choix de formation pour mon enfant

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :

<https://teleservices.ac-xxxxxxx.fr/ts>

J'accède à la rubrique « Inscription ».

Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant est affecté avant de commencer l'inscription dans cet établissement.

Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

Mes informations

Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.

Validation de l'inscription

Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.

Si l'établissement le demande, je prépare les documents à fournir en complément : des exemples et des formulaires téléchargeables sont disponibles, les dates et modalités de transmission au lycée sont précisées sur chaque document.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur www.education.gouv.fr/inscription-lycee

*Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.*